

**2009/1356 - Autorisation de lancer une consultation – Accord cadre pour la fourniture de guirlandes et motifs lumineux électriques pour l'extérieur (Direction Achats) (BMO du 27/04/2009, p. 0760)**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de l'autorisation de lancer une consultation relative aux guirlandes et motifs lumineux pour l'illumination des espaces publics. Le montant estimatif annuel des besoins s'élève à 100.000 € HT, pour lesquels il convient de lancer une consultation pour un accord cadre d'une durée ferme de quatre ans.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, une question et une demande par rapport à ce dossier.

La Ville de Lyon achète-t-elle ces guirlandes et motifs lumineux pour illuminer des artères commerciales ? Si oui, lesquelles ? Si non, à quels espaces publics seront dédiés ces articles ?

Quoi qu'il en soit –et cela sera ma demande- pouvez-vous vous engager à faire profiter de ce matériel le quartier Bellecombe et notamment la rue Notre-Dame ? Cela permettrait, en effet, de nous aider à relancer l'Association des commerçants de Notre-Dame/Bellecombe, qui existe toujours en tant que telle, mais qui n'a plus de membres actifs et donc, plus de projets d'illumination pour les fêtes de fin d'année. Je vous remercie.

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, en fait il s'agit du lancement d'une consultation qui est destinée aux mairies d'arrondissement dans le cadre éventuel des illuminations. C'est-à-dire concrètement, une association qui serait en difficulté, qui ne serait pas en capacité de financer un projet avec la ville à 50 % pourra contacter sa mairie d'arrondissement qui pourra répondre dans le cadre de son budget d'arrondissement, à l'Association ; c'est-à-dire que la mairie pourra acheter, louer ou demander la pose ou déposer des guirlandes à l'entreprise sélectionnée dans le cadre de cette consultation.

M. LE MAIRE : Monsieur David, vous allez pouvoir répondre aux commerçants de Bellecombe.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme Perrin-Gilbert s'est abstenue.)

Evidemment, comme je vois des sourires de contentement un peu partout, je mentionne quand même le fait que le rapport n'est pas fait pour que les commerçants qui payaient 50 % sur leurs guirlandes, se désengagent et que la Ville de Lyon ait tout à payer ! Ce n'est pas le but de la manœuvre, je pense ! Cela demande à être précisé !

(Adopté.)